

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 Décembre 2014

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – BULLIAT - LAMURE - Mmes CHAVY - LORON- GUILLET - PERRET - MAISONNEUVE - DEFNET – PRALUS - GUILLON
Mrs TOURNISSOUX - MARCEL - RECOUDES – PASCAL - PERRET

Membres excusés : Mme SAAD CONDEMINE - Mr RINGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien RECOUDES

Après lecture le compte rendu de la séance du 12 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Travaux divers
- 2) Demande de subvention
- 3) Échange de terrain
- 4) Convention entre la commune et la CCSB
- 5) Personnel communal
- 6) Questions diverses

1°) Travaux divers

1.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que les travaux de l'école maternelle ne seront pas terminés pour la fin d'année. Le déménagement dans les nouveaux locaux ne pourra pas se faire avant les vacances de Février. Monsieur SAVOYE informe le conseil Municipal que suite à une réunion qu'il a eu avec l'inspectrice de l'académie une classe de maternelle devrait fermée à la rentrée scolaire de 2015 (il manque 7 enfants pour le maintien de la 4^{ème} classe).

1.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que les travaux de réparation du mur du parc seront bientôt achevés.

1.3 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le chemin de la glane réalisé il y a plus de trente ans a été réalisé sur un terrain appartenant à un propriétaire privé. Monsieur SAVOYE propose au Conseil Municipal de faire une proposition de rachat de ce chemin. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

1.4 Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec le SYDER.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLY .

2°) Demande de subvention

En l'absence de demande de subvention nous poursuivons l'ordre du jour

3°) Échange de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MONTANGERON Joseph, domicilié le colombier à Villié-Morgon (Rhône), a signé une promesse de cession de terrain en faveur de la Commune pour une parcelle figurant au plan cadastral sous le numéro AH n° 387 pour une surface d'environ 83 m² (pour permettre l'élargissement du chemin du colombier) en échange la commune cèdera une parcelle cadastrée section AH n° 491.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la promesse de cession de terrain gratuite ainsi que l'échange de parcelles.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer l'échange de terrain à intervenir avec Mr MONTANGERON ainsi que l'acte notarié en l'étude de Maître HOCHÉ,

PRECISE que la commune prend à sa charge les frais de bornage ainsi que les frais d'actes à intervenir.

4°) Convention entre la commune et la CCSB

Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé

Les réflexions menées par l'État en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (Système d'informations géographiques).

Les objectifs généraux poursuivis dans cette démarche pour l'ensemble des acteurs publics se réfèrent, entre autres, aux avantages rappelés par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) dans sa fiche "informatiser les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) et les SUP (Servitudes d'utilité publique)", à savoir :

- construire une mémoire collective et pérenne, grâce aux services responsables, avec une meilleure sécurité de l'information (exhaustivité, mise à jour ...),
- mieux échanger l'information entre l'administration et les collectivités, les professionnels et les citoyens, avec une plus grande rapidité et une meilleure transparence,
- simplifier l'accès aux documents grâce aux systèmes d'information géographique (SIG),
- communiquer l'information aux citoyens en offrant, à terme, la mise en ligne des possibilités de construire, permettant à celui-ci de connaître, pour une parcelle de terrain donnée, les contraintes réglementaires susceptibles de s'y appliquer,
- faciliter les usages des PLU/POS/Cartes communales numériques, en permettant le développement d'applications stabilisées s'appuyant sur le standard proposé.

La numérisation des POS/PLU/Cartes communales suivant un ensemble de préconisations nationales vise à garantir la cohérence des documents numérisés sur l'ensemble des communes traitées. Pour cela, la Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS) a élaboré des standards de données sur la base des travaux du CNIG.

Ces préconisations ont pour objectif de fournir sous forme de données numériques les textes et documents graphiques qui composent le règlement et certaines annexes du document approuvé et opposable aux tiers.

En application de ces préconisations, la numérisation permet de disposer d'une base de données localisée structurée sur les POS/PLU/Cartes communales dont le contenu est articulé avec les textes des documents écrits qui s'y rapportent, également numérisés.

La dématérialisation des documents d'urbanisme selon un même format et un même standard vise également à terme la réalisation d'économies d'échelle lors des mises à jour des documents et à travers le développement de partenariats entre collectivités locales, mais aussi avec les différents acteurs publics et parapublics de l'aménagement urbain et rural.

Il est ainsi proposé une convention entre l'État, le Syndicat Mixte du Beaujolais, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Commune ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document urbanisme de la Commune, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention en annexe et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention soumis au Conseil municipal,
- Autorise M. le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

5°) Personnel communal

Monsieur BULLIAT expose qu'il convient de procéder au recrutement d'une ATSEM de 1^{ère} classe afin de procéder au remplacement de Mademoiselle LAMARCHE qui sera placée en congé maternité à compter du 23 Mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à procéder au recrutement d'une ATSEM de 1^{ère} classe à raison de 35h par semaine pour la période du 23 Mars 2015 au 8 Juillet 2015 en C.D.D.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à procéder au recrutement d'un agent.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

6°) Questions diverses

6.1 Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'installation de panneau signalétique sur la commune de Villé Morgon formulée par la commune de Chiroubles. Le Conseil Municipal autorise l'installation du panneau de signalétique.

6.2 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune se fera le dimanche 14 décembre à la salle des fêtes à 11h.

6.3 Les vœux du Conseil auront lieu le vendredi 9 Janvier 2015 à 19h à la salle des fêtes.

6.4 Monsieur LAMURE demande l'installation d'un panneau de stationnement interdit devant l'immeuble FONTANEL.

6.5 Il est proposé d'étudier un arrêt minute entre le photographe Mr NARBOUX et le Crédit Agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.